

ARMAND Louis

Né le 13 03 1887 « Les Chevillots » à Courtoin Yonne

Fils de Victor et de Céline SERVAIS

Sabotier domicilié à Egriselles le Bocage Yonne

Marié le 03 10 1910 à Cour-Cheverny Loir et Cher à Céline Evrine LOUZON

Avait un fils né en 1911

Chasseur 44^{ème} bataillon de chasseurs à pieds.

Il a effectué son Service Militaire au 113^{ème} R. I. du 07 10 1908 au 20 09 1910

Rappelé à l'activité en août 1914

Matricule au recrutement : 265 à Sens

Mort pour La France

Le 02 10 1914 à 27 ans 7 mois à Neuvireuil Pas-de-Calais

Tué à l'ennemi

Avis transcrit à Egriselles-le-Bocage Yonne le 16 06 1920

Disparu

Fiche Matricule

[illegible]

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.
 © Ministère des armées - Mémoire des Hommes

Nom ARMAND
 Prénoms Louis
 Grade 2^{ème} classe
 Corps 44^{ème} R^{ég} d'Artillerie à pied
 N° { 21885 au Corps. — Cl. 1907
 Matricule. { 265 au Recrutement de Sens
 Mort pour la France le 2 octobre 1914
 à Wasserauw (Pas-de-Calais)
 Genre de mort Dépassé
 Né le 13 mars 1887
 à Sens Département (Yonne)
 Arr^{ondissement} municipal (p^{our} Paris et Lyon), {
 à défaut rue et N°. }
 Cette partie
 n'est pas à remplir
 par le Corps {
 Jugement rendu le 29 avril 1920
 par le Tribunal de Sens
 acte ou jugement transcrit le 10 juin 1920
 à Egriselles-Re. (Yonne)
 N° du registre d'état civil (Yonne)

534-708-1921. [20434.]

7:13
Armand
Louis
2 Octobre 1914
Mort pour la France

En la signification à nous faite le dix huit mil neuf cent
vingt. Nous aurons intégralement transcrit le jugement
suivant: République Française. Au nom du peuple
Français. A l'audience publique du vingt neuf avril mil
neuf cent vingt, le Tribunal civil de première instance
de l'arrondissement de Sens, département de l'Yonne, a
rendu le jugement, dont il a été extrait littéralement

ce qui suit: Le Tribunal. Par ces motifs: Déclare con-
que Armand Louis né le seize Mars mil huit cent quatre
vingt sept à Courtenay, Arrondissement de Sens, de l'Yonne
et de Louis Cellier, en son vivant marchand ambulant
époux de Louise Cellier, son épouse domiciliée en
dernier lieu à Egriselles le Bocage, solut des quatrièmes
Bataillons de Chasseurs à pied est décédé à Neuville
le Pas de Calais le deux Octobre mil neuf cent quatorze
Mort pour la France. Dit que le présent jugement tient
lieu d'acte de décès; que le dispositif en sera transcrit
sur les registres des actes de décès de l'année courante de l'arron-
dissement d'Egriselles. Les Procureurs, à la date de sa
présentation à l'officier de l'état civil; que mention
du dit jugement et de sa transcription en sera faite
sur les registres de l'année mil neuf cent quatorze, de la
dite commune, en marge de l'entrée ou le décès aurait dû
régulièrement être constaté; et qu'inscription en sera
faite à la suite de la table annuelle des registres de l'année
du décès, tant par le Maire de la dite commune que par
le Greffier de ce siège. La minute est signée.
Sergent. Daignant. Ensuite on lit la mention
d'enregistrement suivante: Vise pour timbre et
enregistrement gratis. A Sens le trois Mai mil neuf
cent vingt. Folio quarante quatre case neuf. Signé
Daignant. En conséquence. Le Président de la
République Française. Mandat et Ordonne.
A tous Juges sur ce requis de mettre le présent
jugement à exécution. A tous Procureurs généraux
et aux Procureurs de la République près les Tribunaux
de première instance d'y tenir la main. A tous
Commandants et officiers de la force publique d'y tenir
la main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.

En foi de quoi la minute du présent jugement a
été signée par Monsieur le Président et par le Greffier
et ces présentes revêtues du sceau du Tribunal.
Sur Grode Confession. Le Greffier. illisible
transcrit le seize juin mil neuf cent vingt sept
vingt dix sept heures par nous Maire dit Maurice
Serfaty Maire et officier de l'état civil d'Egriselles
le Bocage.



+
mots nuls
J. P. L.

J. P. L.

DATES

HISTORIQUE DES FAITS.

1^{er} Octobre

2^e Octobre

Pour Nancy sur le Bataillon embarqué à 6 heures pour une destination inconnue. Le Bataillon débarque à Vers à 10 heures du matin.

Contournement du Bataillon à Vers. Départ du Bataillon à 6^h45.

L'ennemi occupant Dour et le village du Nord-Ouest, la 18^e Brigade se porte par Bois-Bernard et Neuville-sur-Frêne. Les Montauban, estverte à gauche par le 18^e escadron de cavalerie, un groupe d'artillerie qui marchent sur Zel, la Ligne de chemin de fer et Villy en. Dour.

Le 2^e B^{at} de Chasseurs, avant garde, ne pouvant se porter de Neuville en raison de l'intensité du feu ennemi: la 9^e C^{ie} du 1^{er} B^{at} de Vers à gauche pour le franchir entre le village et la ferme d'Orville. Cette Compagnie est en but à des fusils d'infanterie et d'artillerie, elle réussit à progresser néanmoins mais soit finalement arrêtée en raison de pertes subies, un des lieutenants est tué, le Capitaine est blessé sans fin, conserve le Commandement de sa Compagnie et est actuellement en

MODÈLE A.

Instruction ministérielle du 5 décembre 1874.

1^{er} Bataillon de Chasseurs

Format : 0,25 sur 0,18.

(1) Indication du corps.

ÉTAT nominatif des officiers, sous-officiers et soldats tués, blessés, faits prisonniers ou disparus au combat de Neuville le 2^e Octobre 1914.

NOMS.	GRAD.S.	TUÉS.	BLESSÉS.	PRISONNIERS.	DISPARUS.	CHIFFRE TUS ET BLESSÉS.	OBSERVATIONS.
Bach, Charles	S ^{er} gent	1					1 ^{re} Compagnie
Fies, Georges	S ^{er} gent	1					1 ^{re} Compagnie
Taton, Gustave	S ^{er}	1					S ^{er}
Hoener, Fernand	S ^{er} gent			1			S ^{er}
Erismont, Nelson	S ^{er}	1					S ^{er}
Mangin, Marius	S ^{er}	1					S ^{er}
Lochard, Paul	C ^{er} gent	1					S ^{er}
Gumaud, Jean	S ^{er}	1					S ^{er}
Magdelaine, Maurice	S ^{er}	1					S ^{er}
Vassiez	S ^{er}	1					S ^{er}
Klugesherz, Auguste	S ^{er}	1					S ^{er}
Mirigault, Georges	S ^{er} chef	1					S ^{er}
Villand	S ^{er}	1					S ^{er}
Millet, Eugène	S ^{er}	1					S ^{er}
Moreau, Voltaire	S ^{er}	1					S ^{er}
Brilleux	S ^{er}	1					S ^{er}
A REPORTER.....		1	14	1			